

76e session du Comité régional pour l'Afrique

Du 25 au 28 août 2026, Addis-Abeba

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Rapport de situation sur le cadre de mise en œuvre du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 dans la Région africaine de l'OMS (AFR-RC76-INF-DOC-5)

Le Conseil International des Infirmières (CII), fédération mondiale des associations nationales d'infirmières (ANI) et porte-parole international de la profession infirmière, salue le Programme africain pour les effectifs de santé 2026-2035 et son approche « Planifier, former et fidéliser », ainsi que son alignement sur la Charte africaine d'investissement dans les effectifs de santé et sa reconnaissance des déséquilibres du marché du travail, notamment la coexistence du chômage et des pénuries de professionnels de santé.

Le CII reconnaît les progrès accomplis dans la Région africaine, où les effectifs de santé sont passés de 1,6 million de professionnels en 2013 à 5,72 millions en 2024 et où la densité des professionnels de santé a atteint près de 29,96 pour 10 000 habitants. Toutefois, le CII demeure profondément préoccupé par le fait que la Région pourrait encore faire face à une pénurie de 6,1 millions de professionnels de santé d'ici à 2030, alors que le taux de chômage atteint 27 % dans l'ensemble du secteur et jusqu'à 69 % parmi les nouveaux diplômés. Cette situation met en évidence un décalage structurel entre la formation, l'emploi et la fidélisation du personnel.

Le CII exhorte les États Membres à faire de la fidélisation du personnel et de la création d'emplois des piliers centraux de leurs investissements dans les effectifs de santé. Le développement de la formation doit s'accompagner d'emplois financés, d'une rémunération équitable, d'effectifs suffisants pour garantir la sécurité, d'environnements favorables à la pratique exempts de violence et de parcours professionnels clairement définis. Les infirmières doivent être en mesure d'exercer pleinement dans leur domaine de pratique grâce à des cadres réglementaires appropriés, à une formation fondée sur les compétences et à un développement professionnel continu.

Le CII soutient le renforcement de l'analyse des marchés du travail, de la planification budgétaire et de l'élaboration de plans d'investissement nationaux

intégralement chiffrés, intégrés aux budgets de santé et fondés sur des données fiables. Un déploiement équitable dans les zones rurales doit être soutenu par une planification des effectifs fondée sur des données probantes et par des mesures d'incitation adaptées.

Le CII insiste également sur la nécessité de respecter le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, de renforcer l'autosuffisance nationale et de réduire les migrations évitables. Les associations nationales d'infirmières (ANI) et les responsables-chefes des services infirmiers et obstétricaux du gouvernement doivent être pleinement associées à la gouvernance, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces politiques.

Le CII appelle également les ANI et les responsables-chefes des services infirmiers et obstétricaux du gouvernement à participer de manière significative à la mise en œuvre, au suivi et à la reddition de comptes. Les États Membres peuvent s'appuyer sur les rapports du CII publiés à l'occasion de la Journée internationale des infirmières, notamment « Nos infirmières. Notre futur. Le pouvoir économique des soins », « Nos infirmières. Notre futur. Le pouvoir d'agir des infirmières sauve des vies » et « Maintenir et fidéliser en 2022 et au-delà », afin d'orienter leurs investissements durables dans les effectifs de santé et la fidélisation du personnel.